

La stratégie nationale VISION ZERO au Luxembourg

Annick Sunnen

Responsable du Service Prévention de l'AAA

Association d'assurance accident (AAA)

- L'AAA est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Créé par le législateur en 1902, l'AAA est placée sous la tutelle du Ministère de la Sécurité sociale et est gérée par un conseil d'administration.
- Les services administratifs les plus importants, assurant les relations avec les employeurs et les assurés, sont:
 - le service Prévention
 - le service Prestations



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale

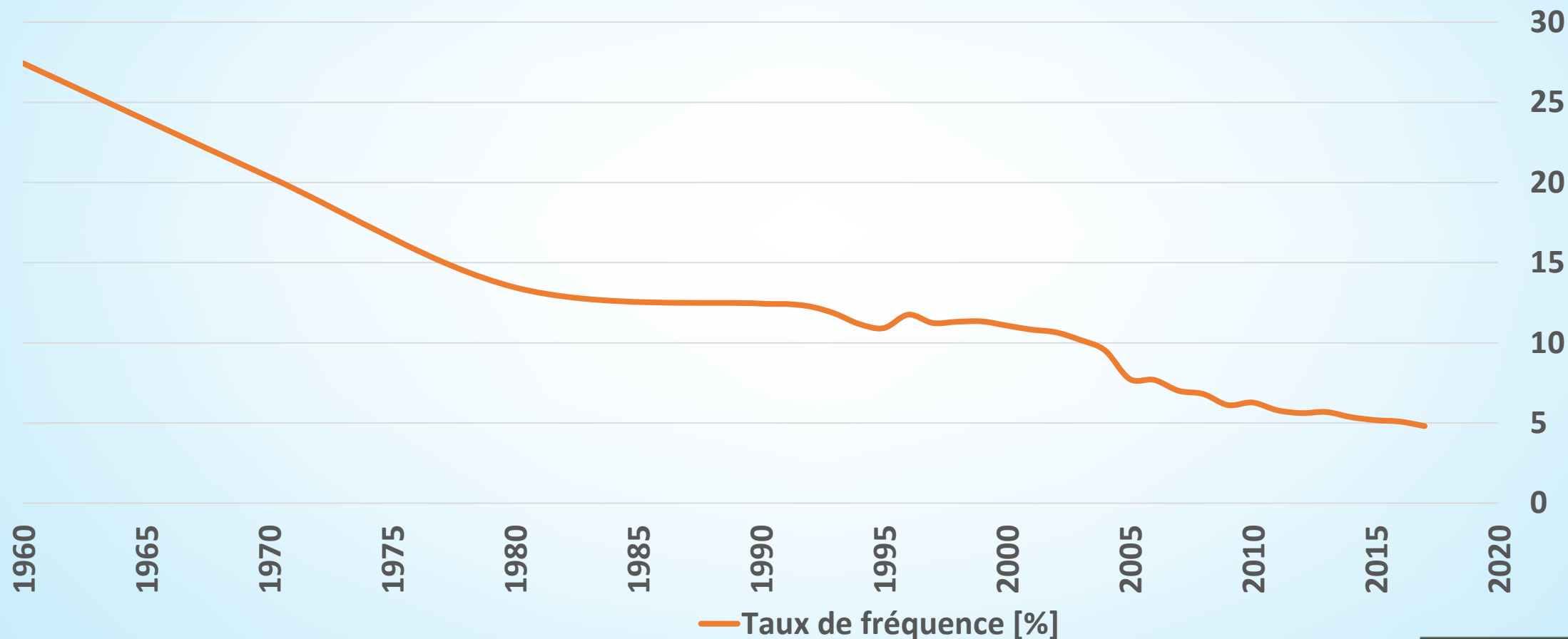
www.visionzero.lu

CHIFFRES CLÉS 2017 DU RÉGIME GÉNÉRAL

Le régime général couvre toutes les personnes qui exercent une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg.



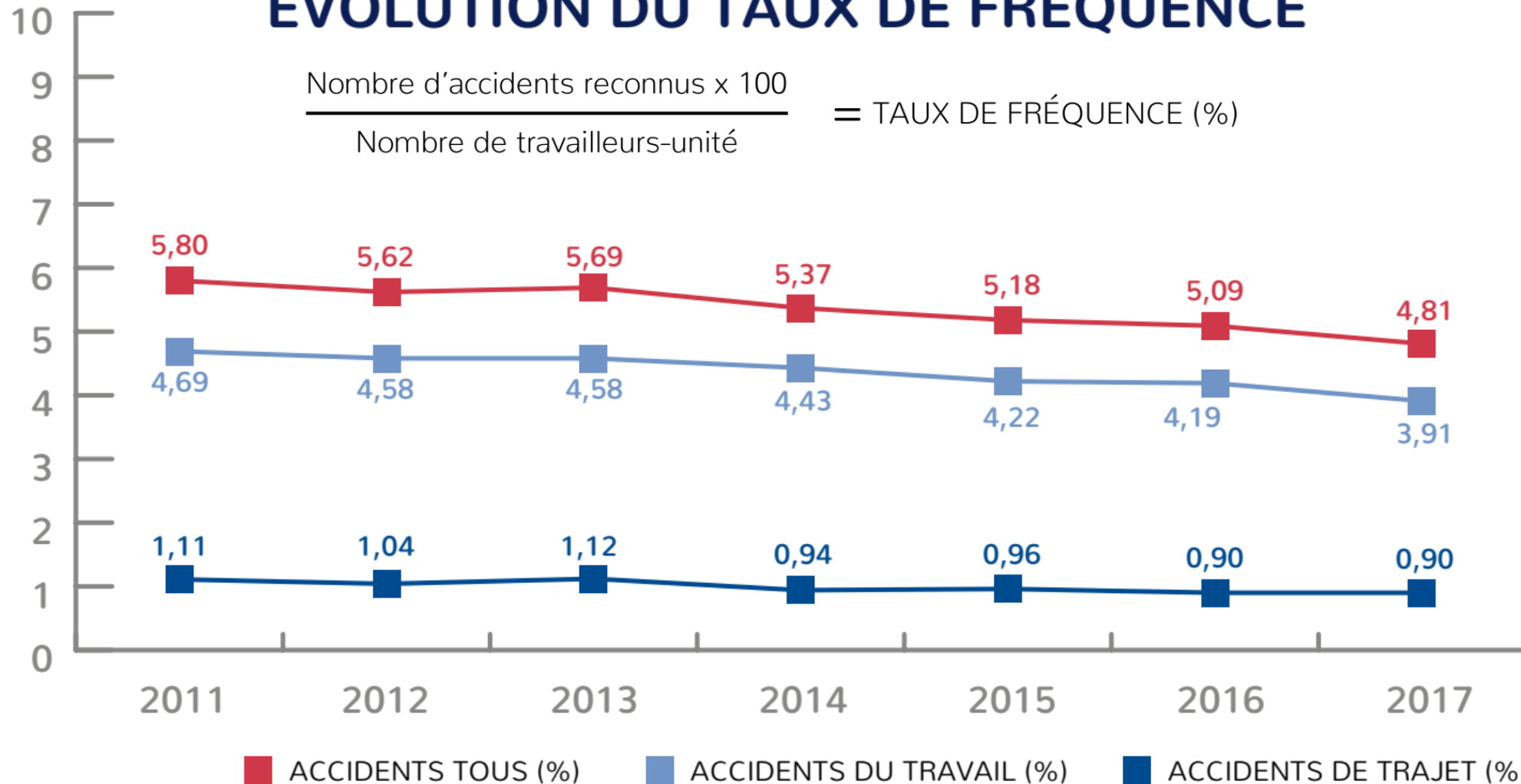
Evolution des accidents du travail au Luxembourg



Taux de fréquence 2011 - 2017

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE

$$\frac{\text{Nombre d'accidents reconnus} \times 100}{\text{Nombre de travailleurs-unité}} = \text{TAUX DE FRÉQUENCE (\%)}$$



Lancement de la VISION ZERO au Luxembourg

- Lors de la 10^{ième} édition du Forum de la sécurité et de la santé au travail en date du 24.03.2016
- Présentation de la VISION ZERO et signature officielle de la charte nationale VISION ZERO lors de la séance académique



Charte nationale VISION ZERO

**CHARTRE NATIONALE
POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ
ET LA SANTÉ AU TRAVAIL**

**VISION
ZERO** RISQUES
ACCIDENTS
MORTS

Sécurité-Santé au travail. **Tous concernés !**

24.03.2016

CHARTRE NATIONALE

**VISION
ZERO** RISQUES
ACCIDENTS
MORTS

POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

- ▶ Vu le Congrès mondial en 2014 de l'Association internationale de la sécurité sociale qui a étendu le concept «VISION ZERO» à la globalité des accidents du travail, y compris les accidents de trajet et les maladies professionnelles,
- ▶ vu la Charte nationale de la sécurité routière du 31 mars 2015, signée par tous les membres du Gouvernement,
- ▶ vu le partenariat en matière de prévention des accidents de la route liés au travail du 1^{er} octobre 2015 entre le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises,
- ▶ vu l'engagement des parties impliquées à l'initiative de l'Association d'assurance accident, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises,

et

- ▶ considérant que malgré les améliorations constatées en termes de statistiques des accidents liés au travail, la diminution du taux de fréquence de ces accidents se fait à un rythme moins soutenu que par le passé,
- ▶ considérant que les accidents liés au travail génèrent des tragédies humaines et familiales incommensurables,
- ▶ considérant que l'impact socio-économique des accidents liés au travail sur les entreprises et sur la société est substantiel,
- ▶ considérant que tout accident est évitable et qu'aucun risque n'est acceptable sur le lieu du travail,
- ▶ considérant que l'investissement dans la prévention a des effets bénéfiques pour les entreprises et pour la société,
- ▶ considérant que la prévention des accidents liés au travail relève d'une volonté commune et d'une responsabilité partagée entre les entreprises, les salariés, le Gouvernement et toutes les parties prenantes,
- ▶ considérant qu'un nouvel élan est nécessaire pour faire davantage baisser le taux des accidents liés au travail,
- ▶ convaincus que le seul objectif admissible ne peut être que la «VISION ZERO», c'est-à-dire zéro mort, zéro blessé grave,

Les signataires de la Charte nationale souscrivent à une approche commune et intégrée qui adhère à la «VISION ZERO», dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

Pour la période de 2016 à 2022, les signataires poursuivent les objectifs suivants :

- ▶ prise de conscience des décideurs, des délégués à la sécurité et à la santé, plus généralement de tous les salariés et de tous les autres acteurs impliqués des avantages qu'offre une approche systémique voire intégrée de la sécurité et de la santé au travail,
 - ▶ diminution de 20% du taux de fréquence national, tous secteurs confondus, des accidents liés au travail par rapport à 2014 (taux de fréquence de 5,37%), en dirigeant un effort particulier aux secteurs à risques les plus élevés,
 - ▶ à moyen et long terme, l'objectif de la «VISION ZERO» demeure la diminution continue du nombre des accidents graves et mortels, c'est-à-dire zéro mort, zéro blessé grave,
- Pour atteindre ces objectifs nationaux, les signataires s'engagent à :
- ▶ mettre en œuvre des plans d'actions individuels qui tiennent compte des 4 principes de la «VISION ZERO» selon lesquels
 - ▶ la vie est un bien non négociable,
 - ▶ l'homme est faillible,
 - ▶ l'homme a des limites de tolérance,
 - ▶ chacun a droit à un lieu de travail sain et sécurisé,
 - ▶ adhérer aux 7 règles d'or de la «VISION ZERO» :
 - ▶ faire preuve de leadership et d'exemplarité en matière de sécurité et de santé au travail,
 - ▶ analyser de manière systématique tous les risques et dangers,
 - ▶ mettre en place un programme d'amélioration continue doté d'objectifs mesurables,
 - ▶ veiller à une organisation systématique des aspects touchant à la sécurité et à la santé au travail en insistant sur la clarté des consignes,
 - ▶ utiliser exclusivement une technologie garante de sécurité et de santé,
 - ▶ veiller à la qualification et au développement des compétences des salariés,
 - ▶ investir dans la participation active et la responsabilisation des salariés,
 - ▶ coordonner leurs actions et renforcer leurs synergies pour promouvoir les objectifs de la Charte nationale, sensibiliser les entreprises et les salariés et faciliter l'accès aux bonnes pratiques.

Luxembourg, le 24 mars 2016

SIGNATAIRES

 M. Roman Schneider - Ministre	 M. Nicolas Schmit - Ministre	 Mme Lydie Pollet - Ministre
 M. François Bausch - Ministre	 M. Dan Karath - Ministre	 M. Dan Karath - Ministre
 M. Claude Seiwert - Président	 M. Michel Wurtz - Président	 M. Nicolas Henckes - Secrétaire général
		
 M. Carlos Pereira - Membre du Bureau exécutif	 M. Patrick Dury - Président national du LCB	 M. Romain Wolf - Secrétaire général
		

Les signataires de la charte nationale

Syndicats (OGBL, LCGB et CGFP)

Ministères



Initiateurs de la VISION ZERO (AAA, UEL et INDR)



Objectifs nationaux

- **Prise de conscience: tous responsables, tous concernés**
Approche systémique: améliorations techniques, organisationnelles et comportementales
- **Diminution du taux de fréquence de 20% sur 7 ans:**
5,37% (2014) -> 4,30% (2022)
- **Vision à moyen et long terme: zéro mort, zéro blessé grave**

Stratégie nationale **VISION ZERO**

Malgré le fait que le taux de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents reconnus * 100 / nombre de travailleurs-unité) a connu une baisse significative tout au long des dernières années, passant de 27,44 en 1960 pour atteindre 5,37 en 2014, tous secteurs confondus, il se maintient à ce niveau depuis 2011.

Pour sortir de cet état de stagnation des accidents du travail, les partenaires nationaux marquent leur volonté solidaire en s'engageant à faire davantage fléchir la courbe des accidents du travail, en particulier ceux entraînant des accidents graves et mortels.

En signant la **Charte nationale VISION ZERO** le 24 mars 2016 au forum de la sécurité et de la santé au travail, les partenaires nationaux ont marqué le pas en déclarant leur responsabilité partagée dans la promotion de la sécurité et de la santé au travail, y compris les accidents de trajet et les maladies professionnelles. Les thèmes forts en étant la responsabilisation, la prévention et la formation à tous les niveaux de l'entreprise.

Conscients que la prévention des accidents liés au travail relève d'une responsabilité partagée, les partenaires de la Charte nationale VISION ZERO s'engagent à mettre en œuvre un plan d'action pour promouvoir, coordonner et redynamiser la sécurité et la santé au travail.

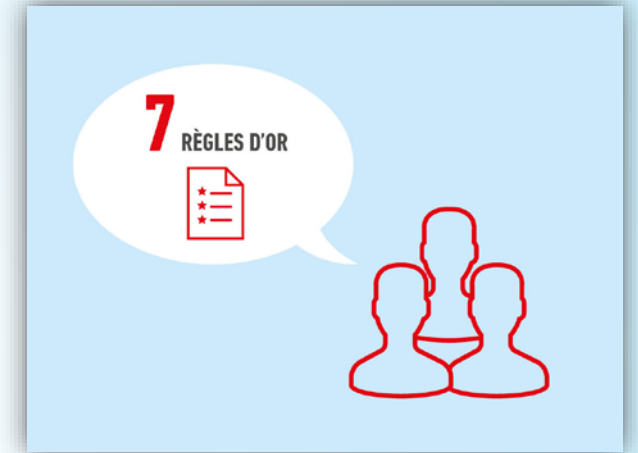
« VISION ZERO » ne signifie pas que le risque au travail est nul, mais qu'il faut réduire au maximum les sources potentielles de risque.

VISION ZERO - 4 principes

1. La vie est un bien non négociable
2. L'homme est faillible
3. L'homme a des limites de tolérance
4. Chacun a droit à un lieu de travail sain et sécurisé

VISION ZERO - 7 règles d'or

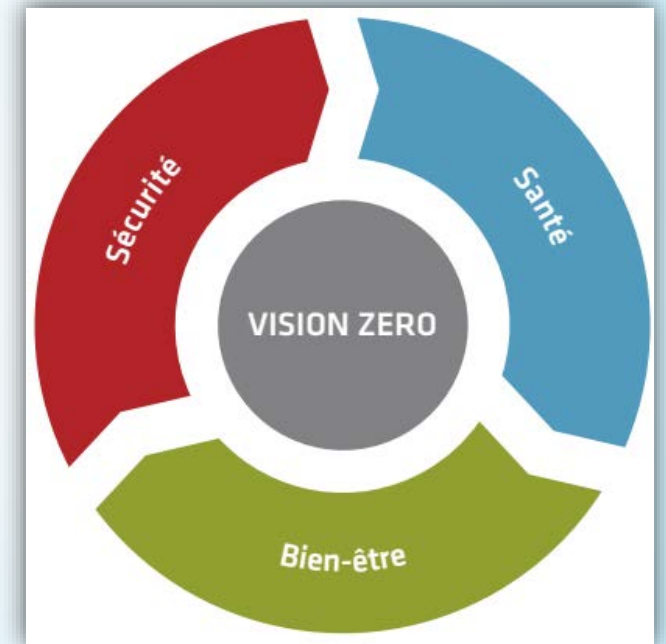
1. Faire preuve de leadership - montrer son engagement
2. Identifier les dangers - évaluer les risques
3. Définir les objectifs - élaborer des programmes
4. Garantir un système sûr et sain - être organisé
5. Assurer la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail
6. Améliorer les qualifications - développer les compétences
7. Investir dans la personne - motiver par la participation



VISION ZERO - 7 règles d'or

Concept des 7 règles d'or est flexible et s'adapte :

- À tout lieu de travail
- À tout secteur d'activité
- À toute taille de l'entreprise
- À toute région et tout pays



Guide 7 règles d'or



1 Faire preuve de leadership – montrer son engagement

Evaluez les règles d'or

- VERT: Entièrement mise en œuvre
- JAUNE: Amélioration possible
- ROUGE: Action nécessaire

J'investis dans la sécurité et la santé au sein de l'entreprise.	Note individuelle	Note globale
Mes employés disposent de suffisamment de temps pour exécuter leur travail avec soin et en toute sécurité.	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>
Mes employés savent qu'il est de leur droit et de leur devoir de cesser le travail s'il ne peut pas être exécuté en toute sécurité.	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	
Mes cadres et moi-même vérifions régulièrement que les règles de sécurité du travail sont respectées, par exemple grâce à des inspections de sécurité, des audits de sécurité, des audits croisés et en suivant le principe de double vérification.	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	
Je veille à ce que des moyens adéquats et un budget financier soient consacrés à la sécurité et la santé.	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="radio"/>	



Téléchargement et commande en ligne :
www.aaa.lu/publications
www.visionzero.lu/mediatheque

www.visionzero.lu

VISION ZERO

RISQUES ACCIDENTS MORTS

Une checklist par règle d'or

1 Je m'assure l'évaluation des machines de sécurité et de la santé, j'ai mis les standards de la santé de mon entreprise pour mes employés et les machines.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
1 Je m'assure l'évaluation des machines de sécurité et de la santé, j'ai mis les standards de la santé de mon entreprise pour mes employés et les machines.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Dans mon entreprise, tous le monde est capable d'apprécier l'importance de la sécurité et de la santé et de la santé de mon entreprise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 J'ai établi des objectifs en matière de santé et de sécurité au travail (matière de la mission de l'entreprise, principal et de la santé au travail).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Je m'assure l'évaluation des machines de sécurité et de la santé, j'ai mis les standards de la santé de mon entreprise pour mes employés et les machines.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
1 Je m'assure l'évaluation des machines de sécurité et de la santé, j'ai mis les standards de la santé de mon entreprise pour mes employés et les machines.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Dans mon entreprise, tous le monde est capable d'apprécier l'importance de la sécurité et de la santé et de la santé de mon entreprise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 J'ai établi des objectifs en matière de santé et de sécurité au travail (matière de la mission de l'entreprise, principal et de la santé au travail).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Je m'assure l'évaluation des machines de sécurité et de la santé, j'ai mis les standards de la santé de mon entreprise pour mes employés et les machines.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
1 Je m'assure l'évaluation des machines de sécurité et de la santé, j'ai mis les standards de la santé de mon entreprise pour mes employés et les machines.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Dans mon entreprise, tous le monde est capable d'apprécier l'importance de la sécurité et de la santé et de la santé de mon entreprise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 J'ai établi des objectifs en matière de santé et de sécurité au travail (matière de la mission de l'entreprise, principal et de la santé au travail).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Je m'assure l'évaluation des machines de sécurité et de la santé, j'ai mis les standards de la santé de mon entreprise pour mes employés et les machines.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
1 Je m'assure l'évaluation des machines de sécurité et de la santé, j'ai mis les standards de la santé de mon entreprise pour mes employés et les machines.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Dans mon entreprise, tous le monde est capable d'apprécier l'importance de la sécurité et de la santé et de la santé de mon entreprise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 J'ai établi des objectifs en matière de santé et de sécurité au travail (matière de la mission de l'entreprise, principal et de la santé au travail).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VISION ZERO

7 règles d'or – pour un travail sain et sans accidents

Guide à l'intention des employeurs et des dirigeants

1 Nous vérifions à ce que des normes de sécurité adéquates soient respectées lors de la construction et/ou de l'acquisition de nouveaux équipements, machines et installations de production, et lors de l'amélioration des lieux de travail.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
2 Lors du fonctionnement quotidien des installations, des machines et des équipements de production, je veille à ce que les dispositifs de sécurité fonctionnent de manière fiable et soient bien utilisés.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
3 Nous vérifions à ce que nos installations de production, machines et équipements ne présentent aucun risque pour la santé ou à ce qu'ils soient sécurisés.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique

1 Nous vérifions à ce que des normes de sécurité adéquates soient respectées lors de la construction et/ou de l'acquisition de nouveaux équipements, machines et installations de production, et lors de l'amélioration des lieux de travail.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
2 Lors du fonctionnement quotidien des installations, des machines et des équipements de production, je veille à ce que les dispositifs de sécurité fonctionnent de manière fiable et soient bien utilisés.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
3 Nous vérifions à ce que nos installations de production, machines et équipements ne présentent aucun risque pour la santé ou à ce qu'ils soient sécurisés.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique

1 Nous vérifions à ce que des normes de sécurité adéquates soient respectées lors de la construction et/ou de l'acquisition de nouveaux équipements, machines et installations de production, et lors de l'amélioration des lieux de travail.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
2 Lors du fonctionnement quotidien des installations, des machines et des équipements de production, je veille à ce que les dispositifs de sécurité fonctionnent de manière fiable et soient bien utilisés.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique
3 Nous vérifions à ce que nos installations de production, machines et équipements ne présentent aucun risque pour la santé ou à ce qu'ils soient sécurisés.	Non satisfaisante	Non évaluée	Non pratique



ASSOCIATION
D'ASSURANCE ACCIDENT

AAA

Sécurité / Santé au travail

Accidents / Maladies professionnelles

Prestations / Cotisations

Documentation



🏠 > Sécurité / Santé au travail

FORMATIONS

7
RÈGLES D'OR

7 règles d'or de la VISION ZERO

Formation

Les 7 règles d'or de la VISION ZERO ou comment promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et santé au travail

Les 7 règles d'or de la VISION ZERO pour les chefs d'entreprise - Safety Leadership Engagement

Durée

2 jours

0,5 jour

Subvention de l'AAA

225 €

75 €



VISION ZERO

RISQUES
ACCIDENTS
MORTS

Entreprises, adhérez à la VISION ZERO
et engagez-vous en matière de sécurité et de santé au travail.

Réduisons ensemble le nombre
et la gravité des accidents et des maladies professionnelles.

www.visionzero.lu

  visionzerolu

Les initiateurs de la VISION ZERO :



Adhésion des entreprises à la VISION ZERO

Engagement volontaire de l'entreprise pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.



Engagement en ligne: www.visionzero.lu



Entreprise engagée reprise sur la liste des adhérents



Accès à l'espace entreprise



Remise du plan d'action



Entreprise engagée

www.visionzero.lu

Les entreprises engagées dans la VISION ZERO



Les entreprises engagées dans la VISION ZERO



Les entreprises engagées dans la VISION ZERO



Alpitec SNC



leitmotif



AQUASUD



PUZZEL Sarl

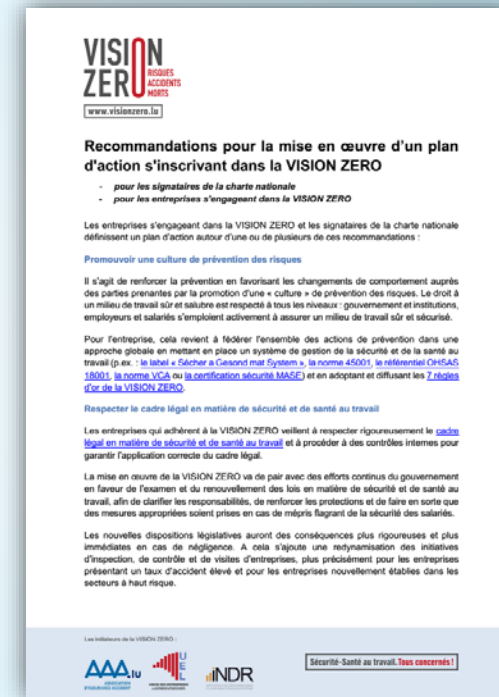


Tricentenaire
a.s.b.l. reconnue d'utilité publique

Cabinet de Chiropraxie
INGOUF Romain

Recommandations pour la mise en œuvre d'un plan d'action VISION ZERO

1. Promotion d'une culture de prévention des risques
2. Optimisation du cadre légal en matière de sécurité et de santé au travail
3. VISION ZERO au niveau de l'apprentissage et formation continue
4. Considération des nouveaux risques
5. Ciblage des salariés vulnérables
6. Mesures de prévention spécifiques pour les secteurs et domaines à risque
7. Communication ciblée
8. Mise en œuvre d'une culture d'évaluation continue



Espace entreprise



Vous êtes connecté dans l'espace entreprise. L'espace entreprise vous permet de mettre vos données régulièrement à jour et de découvrir différents outils et solutions pratiques pour gérer la sécurité et la santé au travail. Les initiateurs de la VISION ZERO vous remercient pour votre engagement afin de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles au Luxembourg.



GESTION DE VOS DONNÉES



CRÉATION D'AFFICHES
PERSONNALISÉES BRAVO



CHARTRE VISION ZERO DE
L'ENTREPRISE



TÉLÉCHARGEMENT ET GESTION
DES PLANS D'ACTION



COMMANDE DE GADGETS
PERSONNALISÉS



CHARTRE GRAPHIQUE VISION ZERO

Avantages pour les entreprises



- Diminution des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Augmentation de la motivation du personnel et de la productivité
- Impact positif sur l'image de votre entreprise
- Accès à l'espace entreprise (réalisation d'affiches VISION ZERO personnalisées, commande de gadgets personnalisés, gestion des données de l'entreprise, téléchargement annuel du plan d'action, ...)
- Mise à disposition du logo VISION ZERO « Entreprise engagée »
- Faire partie de la communauté nationale pour la prévention des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles

Dépliant VISION ZERO

ENTREPRISES, ENGAGEZ-VOUS



Sécurité-Santé au travail. **Tous concernés!**



UNTERNEHMEN, HANDELN SIE JETZT



Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz **betrifft uns alle!**



COMPANIES, BE COMMITTED



Health and safety at work. **All concerned!**



Campagne média 2017-2021

Témoignages de Josy, Cindy et Pedro: victimes d'un accident du travail

JOSY_VICTIME D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL

**ENTREPRISES,
ENGAGEZ-VOUS !**
www.visionzero.lu

**« UN ACCIDENT DU TRAVAIL :
UNE ÉPREUVE AU QUOTIDIEN »**

Réduisons ensemble le nombre et la gravité des accidents du travail et de trajet, et des maladies professionnelles. Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, engagez-vous.

Sécurité-Santé au travail. Tous concernés !

Les initiateurs de la VISION ZERO :

CINDY_VICTIME D'UN ACCIDENT DE TRAJET

**ENTREPRISES,
ENGAGEZ-VOUS !**
www.visionzero.lu

**« UN ACCIDENT DE TRAJET
A BOULEVERSÉ MA VIE »**

Réduisons ensemble le nombre et la gravité des accidents du travail et de trajet, et des maladies professionnelles. Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, engagez-vous.

Sécurité-Santé au travail. Tous concernés !

Les initiateurs de la VISION ZERO :

PEDRO_VICTIME D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL

**ENTREPRISES,
ENGAGEZ-VOUS !**
www.visionzero.lu

**« UN ACCIDENT DU TRAVAIL
M'A BLESSÉ À VIE »**

Réduisons ensemble le nombre et la gravité des accidents du travail et de trajet, et des maladies professionnelles. Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, engagez-vous.

Sécurité-Santé au travail. Tous concernés !

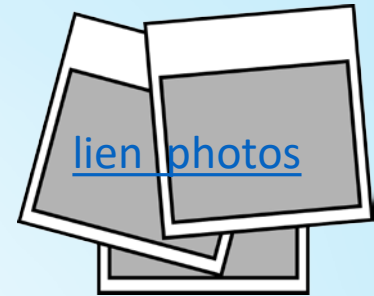
Les initiateurs de la VISION ZERO :

Campagne média 2017-2021

- Vidéos de témoignages disponibles avec sous-titrages (allemand et anglais, respectivement français et anglais)



Campagne média 2017-2021 Out of home (OOH)



Campagne média 2017-2021

- Présence web
- Presse
- Audiovisuel, radio, TV et cinéma
- Réseaux sociaux



WOUSST DER SCHONN?



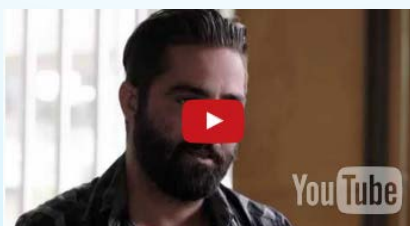
92.5



**11 ACCIDENTS
DE TRAJET
PAR JOUR**

**VISION
ZER0**
RISQUES
ACCIDENTS
MORTS

**Sécurité-Santé au travail.
Tous concernés!**

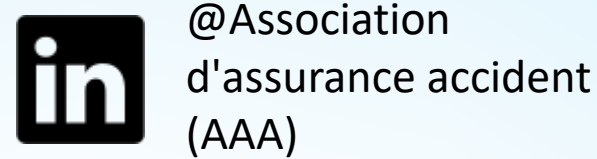
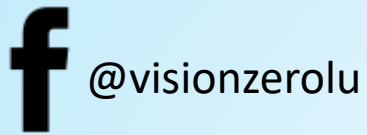
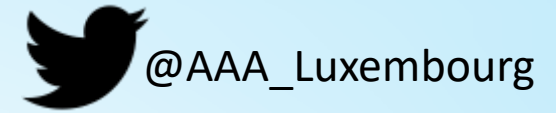


www.visionzerolu.com



visionzerolu

Réseaux sociaux



Sécurité-Santé au travail. **Tous concernés!**

VISION ZERO RISQUES ACCIDENTS MORTS

AAA
@AAA_Luxembourg

L'AAA est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Luxembourg | aaa.lu | Joined April 2017

342 Following 227 Followers

Tweets | Tweets & replies | Media | Likes

AAA @AAA_Luxembourg · 3d
Découvrez notre premier rapport annuel qui résume les activités de l'année 2017 et donne un aperçu de l'administration: bit.ly/2QY9XwL

Association d'assurance accident (AAA)

Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!

AAA
ASSOCIATION D'ASSURANCE ACCIDENT

Association d'assurance accident (AAA)
Government Administration · Luxembourg, Luxembourg · 384 followers

About us

L'Association d'assurance accident (AAA) est un établissement public chargé de la prévention et de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Créée par le législateur en 1901, elle est placée sous la tutelle du Ministère de la Sécurité sociale et est gérée par un comité directeur.

Les services administratifs de l'AAA les plus importants, assurant les relations avec les employeurs et les assurés, sont:

- le service prévention des accidents,
- le service des prestations.

VISION ZERO

Est-ce que votre entreprise a des mesures ou produits innovants dans le domaine de l'amélioration de la sécurité, de la santé ou du bien-être au travail? Déposez votre candidature jusqu'au 5 février afin de gagner un prix dans les différentes catégories du **Prix national sécurité-santé au travail**, lequel est décerné par les 3 ministères : Ministère de la Santé, Ministère de la Sécurité so... See more

Send Message
Government organisation

198 · 2 comments · 13 shares

VISION ZERO
@visionzerolu

Add a Button

Publish | Photo | Promote | View as

Community

1,582 people like this

1,613 people follow this



VISION ZERO

41 subscribers

HOME

VIDEOS

PLAYLISTS

CHANNELS

DISCUSSION

ABOUT



Created playlists



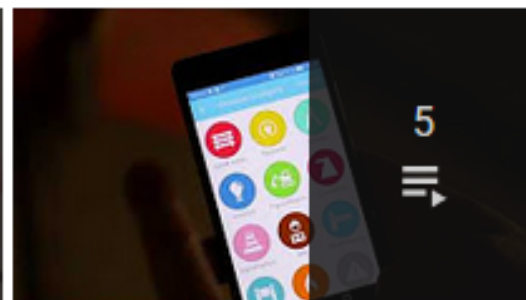
Campagne VISION ZERO

[VIEW FULL PLAYLIST](#)



Semaine sécurité-santé - se...

[VIEW FULL PLAYLIST](#)



Prix national sécurité-santé ...

[VIEW FULL PLAYLIST](#)



Forum sécurité-santé au tra...

[VIEW FULL PLAYLIST](#)

- VISION ZERO
 - www.visionzero.lu/newsletter
- AAA
 - www.aaa.lu/newsletter
- INDR
 - www.indr.lu

Formation 7 règles d'or de la VISION ZERO pour les chefs d'entreprise - Safety Leadership Engagement



Durant ce workshop d'une demi-journée, les chefs d'entreprises recevront des informations de base sur les 4 principes et les 7 règles d'or de la [VISION ZERO](#). Ils auront ainsi la possibilité d'échanger avec des confrères du métier sur la mise en place d'une excellente culture de sécurité en entreprise. **Les premières sessions sont prévues en octobre.**

Agenda



Conférence « Maîtriser l'usage des substances dangereuses » le 02.10.2018

L'Inspection du travail et des mines organise une conférence faisant intervenir différents experts de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ainsi qu'une table ronde sur le thème «Maîtriser l'usage des substances dangereuses». La conférence se tiendra à l'Abbaye de Neumünster de 10h00 à 16h00.



Conférence « Le burn-out ne vient pas que du stress » le 09.10.2018

L'Association Luxembourgeoise de Santé au Travail et les initiateurs de la VISION ZERO (AAA, UEL, INDR) vous invitent à une conférence présentée par le Dr. Mirriam Prieß, coach et conseillère spécialiste de la gestion du stress, des crises et conflits ainsi que de la surcharge et de l'épuisement professionnel. La conférence se déroulera de 15h à 17h à la Chambre de Commerce.

Publications et affiches



Information, sensibilisation et formation



Téléchargement et commande en ligne :

www.aaa.lu/publications

www.visionzero.lu/mediatheque

www.visionzero.lu

Brochure construction

**VISION
ZER0** RISQUES
ACCIDENTS
MORTS

CONSTRUCTION
Travailler en sécurité

Sécurité-Santé au travail. Tous concernés!

FR DE LU PT ES IT PL EN

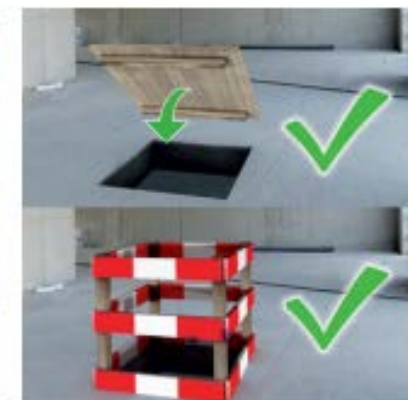
AAA.lu ASSOCIATION D'ASSURANCE ACCIDENT

IFSB

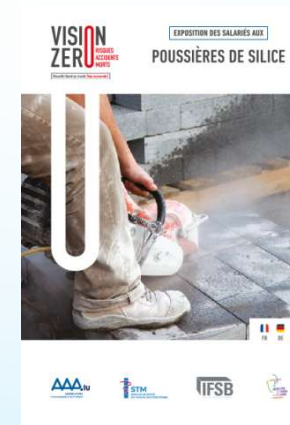
cdec

INSPECTEUR DU TRAVAIL DU MIMC

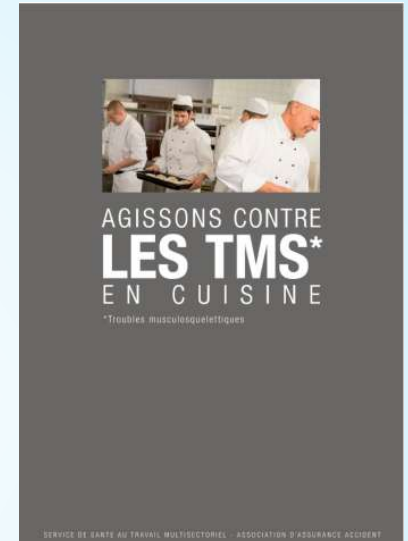
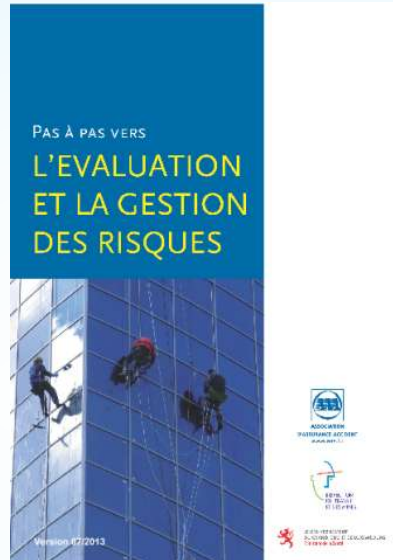
- Ordre et propreté sur chantier
- Équipements de protection individuelle
- Équipements de protection collective
- Échafaudages et tours d'étaie
- Échelles
- Blindages
- Engins de chantier
- Elingage
- Risques électriques
- Machines et outils à main
- Manutention manuelle
- Produits dangereux
- Premiers secours



Autres publications dans le secteur de la construction



Autres publications



Téléchargement et commande en ligne :

www.aaa.lu/publications

www.visionzero.lu/mediatheque

www.visionzero.lu

f YouTube visionzerolu

Campagne trajet



Pourquoi ? Pour qui ?
Comment ?

FR DE EN PT



Avant de démarrer

FR DE EN PT



Les distractions

FR DE EN PT



L'arrimage

FR DE EN PT



Les deux-roues
motorisés

FR DE EN PT



Les usagers
vulnérables

FR DE EN PT



L'état physique du
conducteur

FR DE EN PT



Les substances
nocives

FR DE EN PT



La vitesse adaptée

FR DE EN PT



Le permis à points

FR DE EN PT



L'éco-conduite

FR DE EN PT



Les équipements
spéciaux

FR DE EN PT

Modules de sensibilisation disponibles en français, allemand, anglais et portugais

Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques sont un moyen efficace pour sensibiliser les employeurs et les salariés à la culture de la prévention en matière de sécurité-santé au travail. Il s'agit de proposer des solutions concrètes à d'autres entreprises et de mettre à leur disposition des outils facilement transposables dans leur gestion quotidienne. Cette transmission permettra de contribuer activement à la mise en place d'une politique ambitieuse de prévention et de gestion du risque dans toutes les entreprises.

Vous trouverez ci-dessous des bonnes pratiques d'entreprises luxembourgeoises au sujet de la sécurité et de la santé au travail. Grâce au module de recherche et aux différents filtres, affinez votre recherche pour consulter les bonnes pratiques que vous souhaitez.

Pour les entreprises luxembourgeoises qui souhaitent partager leurs bonnes pratiques, veuillez-vous rendre à la page [Demande de publication de nos bonnes pratiques](#) qui regroupe les critères d'admission, les modalités pratiques et le formulaire d'envoi des bonnes pratiques.

Recherche...

Nom de l'entreprise...

▼ Tous

- Adhérent VISION ZERO
- Label Entreprise Socialement Responsable

▼ Tous

- Label Sécher & Gesond mat System
- Système de management SST

▼ Langue

Conférences et Forum SST



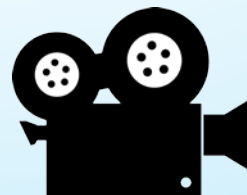
Forum de la sécurité et de la santé au travail

Forum SST 2020

29 avril 2020 @ LUXEXPO THE BOX



Forum SST 2021 (format conférence)



Impressions du Forum SST 2018



1300 visiteurs

108 stands d'exposants

15 workshops thématiques avec environ 900 participants

Remise du prix national SST décerné par les 3 ministres concernés

Présence des témoins de la campagne média



Prix national Sécurité-Santé au Travail



**Prix national
sécurité - santé
au travail**

Prix décerné par :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire

Organisateurs du Prix national sécurité-santé au travail 2018 :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
Direction de la santé

VOTEZ POUR VOTRE COUP DE 



www.visionzero.lu

  **visionzerolu**

Rendez-vous au centre du hall 2 pour voter pour votre coup de cœur parmi les 5 lauréats dévoilés lors de la remise. Les vidéos des projets des 5 lauréats sont également consultables sur www.visionzero.lu. Un système de vote en ligne est disponible du 19 avril au 31 mai 2018 inclus. Grâce à VOTRE vote, un des 5 lauréats gagnera le prix spécial « Coup de coeur du public ».

Lauréats 2018

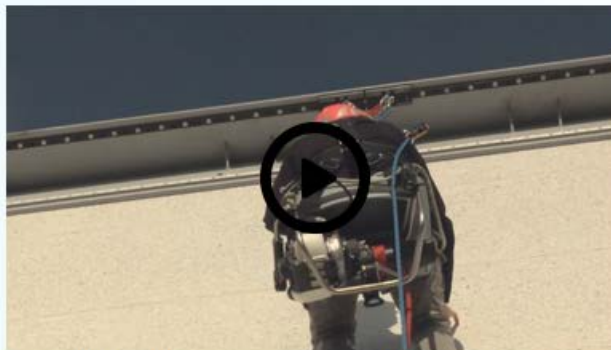


♥ Prix du Public

Keskonfalsi
Pétillances
Catégorie : Entreprises ≤ 50 salariés - volet santé et bien-être

Lauréats 2018:

- VTKL
- TRALUX Constructions
- Pétillances
- CHL
- Secolux



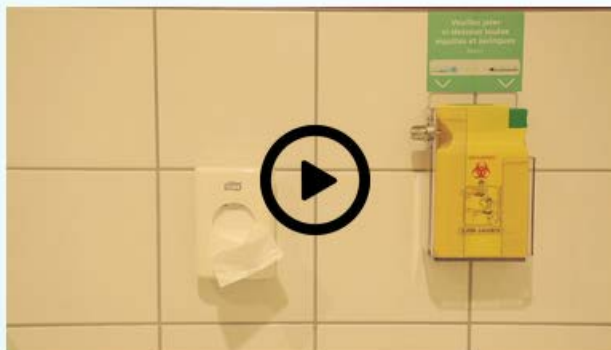
Association du treuil « PowerSeat » avec le système de rail « LongSpan »
VTKL Luxembourg
Catégorie : Entreprises ≤ 50 salariés - volet sécurité

[Je découvre ce projet](#)



C.A.P.S. – Compagnon Acteur de la Prévention et de la Sécurité
TRALUX Construction
Catégorie : Entreprises > 50 salariés - volet sécurité

[Je découvre ce projet](#)



SCALP – Sécurisation Conteneurs à Aiguilles pour Lieux Publics
Centre Hospitalier de Luxembourg
Catégorie : Entreprises > 50 salariés - volet santé et bien-être

[Je découvre ce projet](#)



CityLity
Secolux
Catégorie : Agent multiplicateur

[Je découvre ce projet](#)



- Octobre 2019 : Candidatures en ligne sur visionzero.lu
- Janvier 2020 : Délai du dépôt candidatures
- Forum 2020 : Remise du prix national SST par les ministres

VISION ZERU

PRIX NATIONAL SÉCURITÉ-SANTÉ AU TRAVAIL 2018

DÉCERNÉ PAR LES MINISTÈRES :

EN ASSOCIATION AVEC LES ORGANISATEURS DU PRIX NATIONAL SST :

À GAGNER :
5 X 5.000 € AINSI QUE LA RÉALISATION D'UNE VIDÉO POUR CHAQUE LAURÉAT
EN PLUS : PRIX SPÉCIAL « COUP DE CŒUR DU PUBLIC » À 2.000 €

Date limite pour le dépôt des candidatures : 05.02.2019

Prix national sécurité-santé au travail 2018
Le Prix national sécurité-santé au travail est décerné par les 3 ministères : Ministère de la Santé, Ministère de la Sécurité sociale et Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en association avec les organisateurs : l'Association d'assurance accident (AAA), l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR), l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) et la Direction de la Santé - Division de la Santé au Travail et de l'Environnement (DSATE).

VISION ZERU

DOSSIER DE CANDIDATURE PRIX NATIONAL SÉCURITÉ-SANTÉ AU TRAVAIL 2018

Le dossier de candidature est à envoyer au plus tard jusqu'au 05.02.2019 à l'Association d'assurance accident (AAA) par e-mail prevention@eca.lu ou par téléchargement sur le site Internet www.visionzero.lu/prix-securite-sante.
Toutes les informations concernant le Prix national sécurité-santé 2018 sont disponibles sur le site Internet www.visionzero.lu/prix-securite-sante.

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez-vous adresser au Service Prévention de l'AAA par téléphone au +352 241915-2201 ou par e-mail à prevention@eca.lu.

Entreprise / Organisation

Nom :

Matricule employeur (*) :

Nombre de salariés dans l'entreprise (*):

Adresse :

Code postal : Localité :

Site Internet :

* Pour les entreprises, le code NACE, le code de pays et le type

Personne de contact

Nom : Prénom :

Fonction :

Tel. :

Fax :

E-mail :

Prix sécurité-santé

Le Prix national sécurité-santé au travail est décerné par les 3 ministères : Ministère de la Santé, Ministère de la Sécurité sociale et Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en association avec les organisateurs : l'Association d'assurance accident (AAA), l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR), l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) et la Direction de la Santé - Division de la Santé au Travail et de l'Environnement (DSATE).

Par ce prix, les organisateurs nationaux valorisent des mesures ou produits particulièrement innovants dans le domaine de l'amélioration de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail.

DÉMARCHE

CANDIDATURES

LAURÉATS

VOTE COUP DE CŒUR

Label « Sécher & Gesond mat System »



- Dans un souci d'aider les entreprises à mettre en place une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail, l'Association d'assurance accident (AAA) a créé un label de qualité en matière de sécurité et de santé au travail, dénommé « Sécher & Gesond mat System ».
- Avec ce label, destiné aux petites et moyennes entreprises, l'AAA aimerait encourager les efforts particuliers des employeurs en matière de prévention des risques, tout en minimisant le volet administratif.



Label « Sécher & Gesond mat System »



Self-check

- Questionnaire à remplir en ligne



Conseil

- Conseil et accompagnement
- Signature d'une **convention**

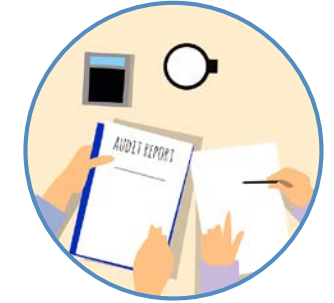


1^{er} audit

- Organisme indépendant
- Audit intégral



Attribution du label SGS



Re-audits

- Audit partiel tous les ans
- Audit intégral tous les 3 ans

à titre gratuit



www.visionzero.lu/label-sgs

www.visionzero.lu

  visionzerolu

Aides financières

- Formations de sécurité
- Mise en place des systèmes de management de la sécurité:
 - Norme ISO 45001 / Référentiel OHSAS 18001
 - Certification sécurité MASE / UIC
 - Norme VCA
- Demande de subvention:



www.aaa.lu/subventions





ASSOCIATION
D'ASSURANCE ACCIDENT

AAA

Sécurité / Santé au travail

Accidents / Maladies professionnelles

Prestations / Cotisations

Documentation



🏠 > Sécurité / Santé au travail

FORMATIONS



Formations de sécurité définies dans les recommandations de prévention



7 règles d'or de la VISION ZERO



Prévention des risques psychosociaux (RPS)



Ecole du dos



Formations pour conducteurs

Formations définies dans les recommandations de prévention

Les recommandations de prévention définissent des programmes de formation pour



Recommandations
de
prévention

Dépliant du Service Prévention de l'AAA



**LE SERVICE
PRÉVENTION**
et ses activités
destinées aux entreprises



SERVICE PRÉVENTION
T. (+352) 261915-2201
prevention.aaa@secu.lu

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le Service Prévention informe et sensibilise les entreprises en vue de les aider à mieux développer leur culture de prévention et de remplir leurs obligations légales et réglementaires en matière de sécurité et de santé au travail (SST).

De nombreuses publications en la matière sont disponibles : www.aaa.lu/publications

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION

Les recommandations de prévention, qui sont des règles de l'art en matière de SST, sont élaborées par le Service Prévention. Elles permettent à l'employeur ou au salarié à prendre conscience du risque concerné et à mettre en œuvre les moyens propres à le prévenir. En plus, elles reprennent des annexes thématiques qui se prêtent à la sensibilisation du personnel et elles définissent plusieurs formations de sécurité.

Les différents chapitres sont disponibles : www.aaa.lu/recommandations

CONSEIL

Le Service Prévention réalise des visites en entreprise et sur chantiers et conseille les entreprises en matière de sécurité-santé au travail, ceci également par téléphone et e-mail.

AIDES FINANCIÈRES

L'AAA accorde différentes aides financières aux entreprises dans les domaines suivants:

- Subvention des formations de sécurité-santé
- Mise en place de systèmes de management de la sécurité (ISO 45001, OHSAS 18001, VCA et MASE/UIC)

Découvrez plus d'informations : www.aaa.lu/subventions

LABEL SÉCHER & GESOND MAT SYSTEM



Dans un souci d'aider les petites et moyennes entreprises à mettre en place une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail en minimisant le volet administratif, l'AAA a créé un **label de qualité en matière de SST**. Les agents du Service Prévention proposent un conseil et accompagnement personnalisé et à titre gratuit.

Découvrez la liste avec les entreprises certifiées et le questionnaire en ligne : www.visionzero.lu/label-sgs

FORUM SÉCURITÉ-SANTÉ AU TRAVAIL



L'AAA est un des organisateurs du Forum sécurité-santé au travail, lequel est organisé sous format conférence et tous les deux ans sous grand format avec des stands d'exposants, des workshops et la remise du **Prix national sécurité-santé au travail**. Le Forum SST est un événement destiné aux dirigeants d'entreprise, aux responsables sécurité-santé en entreprise ainsi qu'à tous les acteurs engagés en la matière.

Découvrez plus d'informations : www.visionzero.lu/forum-sst

STRATÉGIE NATIONALE VISION ZERO



L'AAA est un des initiateurs de la stratégie nationale VISION ZERO qui fait appel à la promotion de la sécurité et de la santé au travail, dans le but de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles au Grand-Duché de Luxembourg. Les entreprises luxembourgeoises sont également encouragées à s'engager dans la VISION ZERO.

Découvrez plus d'informations : www.visionzero.lu

www.visionzero.lu

VISION ZER

**RISQUES
ACCIDENTS
MORTS**

Sécurité-Santé au travail. Tous concernés !

www.visionzero.lu



visionzerolu

prevention.aaa@secu.lu

(+352) 26 19 15 - 2201